

Le vrai procès fictif des élèves du collège Wolf



Bryan Weber et Ganaël Ulrich, les deux juges assesseurs, entourent Mylène Haddar, qui a présidé l'audience.

Photos Dom Poirier

Le dossier judiciaire et les conditions du procès étaient bien réels. L'audience, elle, en revanche, était fictive. Elle a été jouée, hier, au tribunal de grande instance de Mulhouse par les élèves de la classe de 4^e Champagne du collège Wolf.

Il régnait une agitation toute particulière, hier, dans la salle d'audience Charles-Hartmann du tribunal de grande instance (TGI) de Mulhouse : mise en place d'un dispositif vidéo impressionnant, placement des chaises, essai des micros et séance d'habillage des « magistrats » et des « avocats » dans la salle des délibérés. « Tu veux un coup de main ? Tu fais quoi, toi, le parquet ? », demande Jean-François Beynel, le président du TGI, à Mylène Haddar. « Non, je préside », répond la jeune fille, particulièrement stressée à l'idée de mal s'exprimer, tout comme sa camarade, Kader

Ozkan, qui représente le ministère public. Les robes sont celles des magistrats du tribunal, prêtées spécialement pour ce vrai-faux procès où chaque élève joue un rôle précis : les « avocats » et leurs « clients » s'installent aux premiers rangs, un « policier » et un « gendarme » s'approchent et trois « journalistes » prennent place.

« Parlez fort et croyez-y »

« Deux minutes de concentration. Respirez, appropriiez-vous votre personnage, parlez fort et croyez-y ! » À quelques minutes du début du procès, Olivier Arnold, leur enseignant d'histoire-géographie, prodigue conseils et encouragements. « Ça tourne. Action ! », lance Marc Linnhoff, de la société Marcange, qui filme toutes les étapes du projet pédagogique « Acteurs de la justice », débuté en septembre. Une expérience unique qui a changé leur regard sur la justice. « La séance est ouverte, veuillez vous asseoir », dit à son tour la présidente. Ça y est. Après des mois de travail et des heures de répétition, ils le vivent, ce

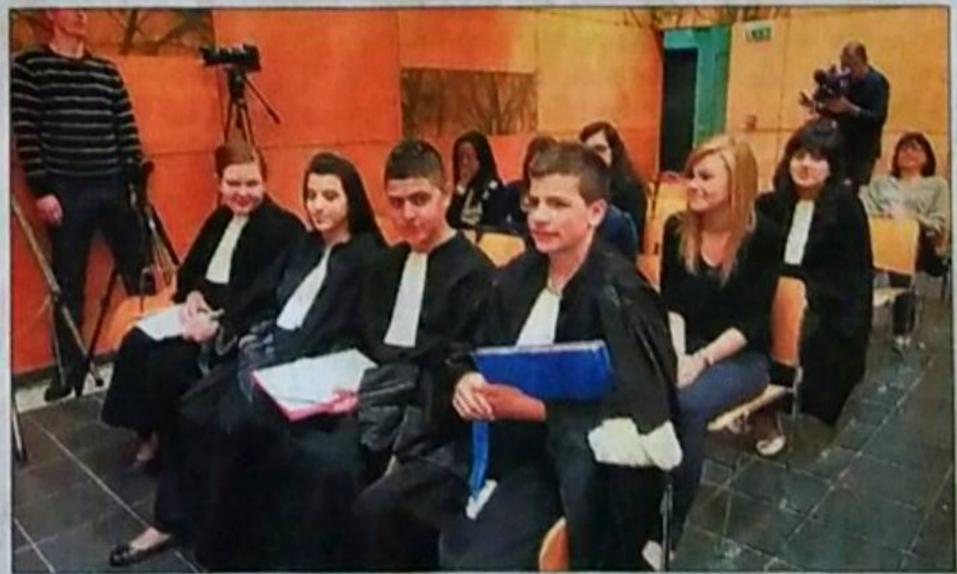
procès basé sur un dossier réel mais anonyme d'agression verbale et physique d'une éducatrice spécialisée par une pensionnaire d'un foyer. « Mademoiselle, pouvez-vous venir à la barre s'il vous plaît ? Vous êtes prévenue pour avoir commis, le 4 mai 2008, des violences sur votre éducatrice au foyer des Hirondelles... ». Victime, témoin, médecin légiste, plaidoiries et réquisitoire, l'affaire a duré un peu plus d'une demi-heure et certains élèves, comme la présidente, le parquet ou l'huissier, ont pris leur rôle très au sérieux. « Au regard des faits qui vous sont reprochés, vous êtes condamnée à 50 heures de travail d'intérêt général, 200 € d'amende et 100 € de dommages et intérêts », annonce la présidente Haddar. « J'ai eu peur au début, mais ça m'a plu d'interroger tout le monde. On a traité une seule affaire et c'était déjà dur », commente Mylène.

Voilà une affaire à suivre, puisque l'intégralité du projet fera l'objet d'un film documentaire qui devrait être projeté, au mois de juin, dans une salle de cinéma mulhousienne.

Céline Bechler



Ganaël, juge assesseur, a porté la robe de magistrat du président du tribunal, Jean-François Beynel, qui suit le projet depuis ses débuts.



Au premier rang, les avocats de la partie civile (à gauche) et de la défense. Derrière eux, la prévenue, jouée par Priscillia Jousson.